

LES MARCHES DE L'ASSURANCE

NOTE DE CONJONCTURE

ASSURANCES DE BIENS ET RESPONSABILITES

NOVEMBRE 2023



union
industrielle

COURTIER CONSEIL EN ASSURANCES

SOMMAIRE

Retour sur l'exercice 2023	3
Un contexte économique sous tension	3
Une situation géopolitique instable	4
La confirmation de l'aggravation des pertes liées aux événements naturels	5
Perspectives 2024	6
Les tendances	6
Les branches	7
Dommages aux biens	7
Responsabilité civile	7
Flotte automobile	8
Risques financiers	8
Cyber	8
Construction	8
Nos atouts	9

Retour sur l'exercice 2023

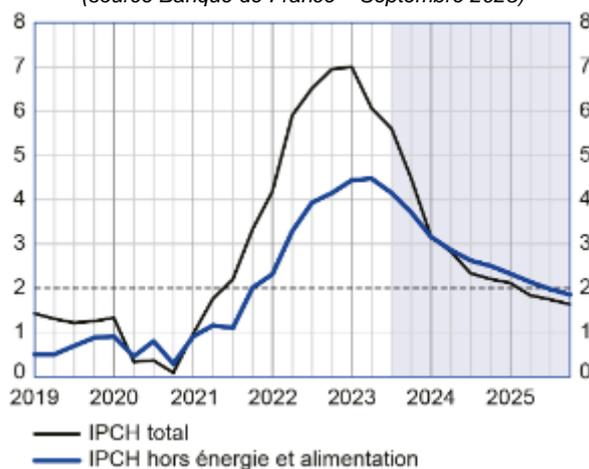
Un contexte économique sous tension

Une répercussion immédiate sur le coût de la sinistralité pour les branches courtes (Domage, Flotte) et des règles de provisionnement alourdies sur les branches « long tail ».

Un environnement inflationniste persistant, avec néanmoins une amorce d'inflexion sur le 4^{ème} trimestre 2023.



IPCH – Indice des prix à la consommation harmonisé
(source Banque de France – Septembre 2023)

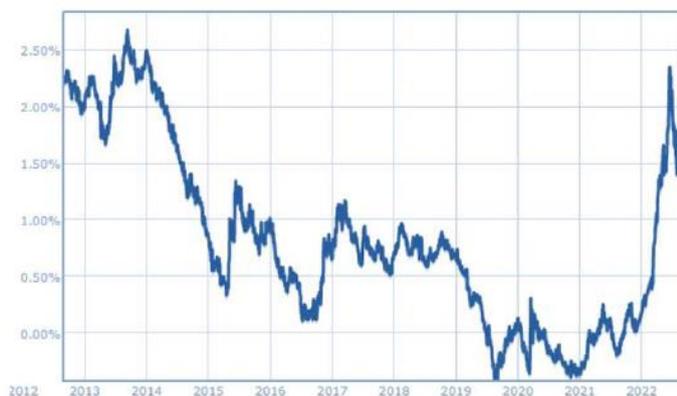


Les assureurs, investisseurs massifs en titres souverains, profiteront de cette situation en retrouvant des taux de rendement positifs.

Evolution OAT 10 ans

(Source Agence France Trésor – Septembre 2023)

Un rebond sur des marchés financiers, avec notamment un retour à tes taux positifs de l'OAT 10 ans

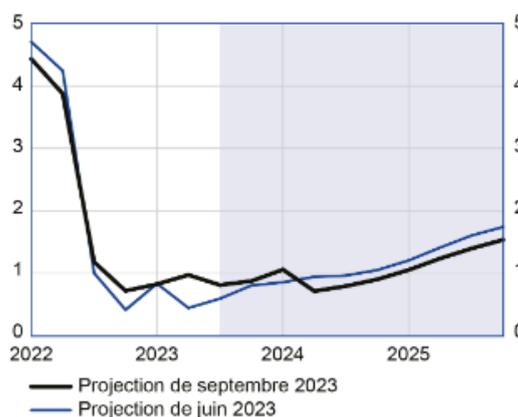


Avec une politique d'investissement sous contrainte, une forte attention sera portée par les entreprises sur le maintien des marges et la maîtrise des charges sous jacentes. La pertinence et précision des valeurs d'actif et assiettes de prime déclarées aux assureurs fait l'objet d'une analyse plus rigoureuse que par le passé.

Des perspectives de croissance faibles, revues pour 2023 et 2024 à 0,9%



Croissance du PIB réel
(Source Banque de France)



La hausse des taux d'intérêt portée par les banques centrales comme outil de lutte contre l'inflation, ralentira les recours à l'emprunt et pourrait augmenter le nombre de défaillances d'entreprises, phénomène amplifié par la fin des mesures de soutien à l'économie héritées de la crise Covid.

Une situation géopolitique instable

A l'international, le conflit ukrainien ainsi que la crise actuelle au Proche Orient constituent une forte source d'imprévisibilité.



Les couvertures d'assurance ont été adaptées, avec des exclusions formelles et des clauses Embargo/Sanctions généralisées, accompagnées de vives tensions sur le marché des risques politiques.

Au niveau national, le coût des émeutes du mois de juillet 2023 a été évalué pour les marchés de l'assurance à 750 M€, avec une clôture prévisible de l'ordre d'1 Md €.



Des réductions de capacités pour les garanties Emeutes/Mouvements populaires et un retrait massif d'acteurs sur les risques des collectivités locales laissant certaines sans assurance.

La confirmation de l'aggravation des pertes liées aux événements naturels

Après une année 2022 ayant généré 275 Md\$ de pertes économiques (dont 125 Md\$ de pertes assurées, à comparer à une moyenne de 85 Md\$ sur les dix dernières années), le 1^{er} semestre 2023 confirme l'aggravation désormais récurrente du poids des catastrophes naturelles: 125 Md\$ de pertes économiques dont 54 Md\$ de pertes assurées.

En France, le récent passage de la tempête Ciaran a fait l'objet d'une première estimation de pertes d'environ 375 M€, dont 50 M€ de dommages subis par des entreprises. Ce montant a été réévalué récemment dans une fourchette de 500 à 700 M€. Avec l'épisode Domingos, le montant global de ces deux tempêtes pourrait avoisiner 1Md €.



Au niveau mondial, la poursuite d'un durcissement sur le cout des garanties Catastrophes Naturelles sous la pression de marchés de la réassurance, accompagnée d'une forte réduction de la capacité allouée sur les zones d'exposition à risque.

En France, des réflexions sur les mesures de rééquilibrage du régime spécifique « Cat Nat », notamment en conséquences des événements Grêle (5,1 Md €) et sécheresse (2,9 Md€) de l'année 2022.

En complément, de fortes restrictions d'accès aux garanties « carences » notamment pour les fournisseurs/clients non dénommés, et une importance accrue accordée aux enjeux de supply chain .

Perspectives 2024

Les tendances

Le cycle haussier des marchés de l'assurance initié en 2019 a significativement amélioré les résultats techniques des assureurs, à travers une action menée conjointement sur la tarification des risques, la hausse des franchises, les réductions de couverture et de capacité octroyée ainsi que sur une sélection accrue des risques.

L'indicateur de rentabilité des opérations de souscription (« Combined Ratio ») publié par les principaux acteurs du marché pour le 1^{er} semestre 2023 illustre cette amélioration.

	Ratio combiné en % 1 ^{er} semestre 2023
 Swiss Re Corporate Solutions	94,7
 Allianz P&C <small>Allianz Global Corporate & Specialty</small>	92
 Axa P&C	90,9
CHUBB	85,4
 HDI Industrial	93,7
 SCOR P&C <small>The Art & Science of Risk</small>	86,9
 Liberty Mutual INSURANCE	109,4
 GENERALI P&C	91,6

Dans ce contexte, l'année 2024 semble dessiner une stabilisation des conditions, avec des spécificités par branche reprises ci-dessous, le chantier de remédiation ayant atteint pour la plupart des acteurs ses objectifs de retour à la rentabilité. En tout état de cause, le marché sera plus opportuniste dans ses prises de position pour les risques jugés de qualité, et notamment ceux s'inscrivant dans une démarche active de prévention.

Nonobstant cet horizon plus favorable, les exigences demeurent fortes sur le contenu des dossiers soumis, la nécessaire documentation des informations communiquées, et se traduisent par des délais et process de souscription contraignants.

Certains secteurs d'activités considérés comme « critiques » continueront néanmoins d'être confrontés à une offre de marché très restreinte (Agroalimentaire, Traitement de déchets, filière du Bois...) et souvent dégradée dans l'ensemble de ses composantes.

De nouveaux acteurs ont récemment fait leur apparition sur le marché des risques d'entreprise, créant un apport de capacité complémentaire de nature à redynamiser le marché dans un environnement concurrentiel plus favorable. Parmi ces nouveaux entrants :



Cet apport de capacité vient toutefois en partie compenser les fortes réductions d'engagement imposées par la plupart des assureurs et s'inscrira majoritairement dans des placements en coassurance plutôt que dans des prises d'apéritif. L'impact tarifaire sera donc modéré.

La résurgence des contrats de durée (« Long Term Agreement ») doit selon nous être appréciée avec prudence, intervenant dans un calendrier pouvant marquer à moyen terme une inversion vers un cycle baissier, mais avec de fortes zones d'incertitudes sur la nature structurelle ou conjoncturelle de cette tendance.

Les dispositions facilitant l'implantation de captives de réassurance en France (décret n° 2023-449 du 7 juin 2023) ouvrent des champs de réflexion en réponse au cycle haussier de marché de ces cinq dernières années. Cet outil, jusqu'alors réservé aux très grandes entreprises, peut désormais répondre aux ETI dans leurs enjeux de financement des risques.

Les branches

Dommmages aux biens



La pression des marchés de la réassurance demeure forte sur les expositions marquées aux événements climatiques. Cette pression se traduira par une exigence accrue de visibilité sur les capitaux en risque, la poursuite de réduction d'engagement et une perspective tarifaire toujours haussière.

Une meilleure prise en compte de la qualité intrinsèque des risques soumis, additionnée à l'apparition de nouveaux acteurs, apporte un regain de compétitivité sur la branche.

Responsabilité civile



Outre l'émergence de nouvelles demandes d'exclusions (PFASS notamment), les expositions nord-américaines demeurent un sujet de préoccupation généralisé en raison de la poursuite de la judiciarisation des litiges et de la flambée des réclamations et verdicts en résultant.

Un autre domaine de tension persiste sur les industries exposées aux risques de retrait et campagnes de rappel.

Plus généralement, le marché demeure capacitaire, mais sous une structuration marquée par un fort recours à la coassurance.

Flotte automobile



Les contrats flottes automobiles demeurent directement impactés par la détérioration de la sinistralité, sous le double prisme de l'inflation du coût de réparations et la survenance de sinistres d'ampleur (coût des sinistres grêles de l'exercice 2022).

Au sein d'un marché aux équilibres fragiles, ainsi qu'en témoigne le retrait total de la branche de certains acteurs, une tendance s'oriente vers une réduction du coût des réparations par l'utilisation de pièces de réemploi. La suppression de la carte verte a été annoncée par les pouvoirs publics pour avril 2024.

Risques financiers



Les risques financiers connaissent un assouplissement inattendu, notamment sur les risques « Mandataires Sociaux », alimenté par l'arrivée de nouveaux acteurs et l'appétit retrouvé en première ligne.

Cette tendance vient ainsi contredire les prévisions les plus pessimistes d'une recrudescence de sinistralité en sortie de la crise sanitaire.

Cyber



Le risque « Cyber » semble également retrouver un certain équilibre, après les excès de frilosité manifestés par l'ensemble des acteurs.

Cette évolution, reflétant une sinistralité mieux maîtrisée par une appréhension désormais affirmée des enjeux de sécurité et de prévention, demeure toutefois fragile sur un risque encore peu mature.

Construction



La très forte augmentation des coûts de construction et de rénovation constatée depuis 2021 renchérit considérablement le coût des sinistres ce qui a un impact fort sur l'équilibre de la branche.

Les taux de cotisation en assurance décennale devraient donc poursuivre leur augmentation, d'autant que la prudence, voire le retrait, de certains acteurs majeurs de l'assurance construction, réduit sensiblement les capacités du marché.

Toutefois, la très nette diminution des mises en chantier de logements neufs (coûts de construction élevés + accès au crédit des ménages difficile + politiques publiques) pourra peut-être donner lieu à une plus forte compétition entre les acteurs dans un marché en contraction.

Nos atouts

Union Industrielle dispose de l'ensemble des atouts pour vous accompagner dans cet environnement encore incertain :

- ✓ En activant efficacement les marchés par la **sélection des assureurs les plus adaptés** à votre profil de risque



- ✓ En vous accompagnant dans votre **stratégie de Prévention des risques et de Protection** de vos actifs industriels



- ✓ En fluidifiant la **collecte de vos valeurs d'assurance** et en sécurisant le contenu



- ✓ En **identifiant et en analysant vos expositions** aux Evènements naturels



- ✓ En **auditant vos régimes et contrats** en Assurance de personnes (conformité légale, réglementaire, conventionnelle)



- ✓ En **sélectionnant des gestionnaires indépendants** pour la gestion de vos programmes Santé et Prévoyance (Charte d'engagement qualité)



- ✓ En vous accompagnant **sur vos enjeux de bien-être au travail pour la protection de votre capital humain**





union
industrielle

COURTIER CONSEIL EN ASSURANCES

Siège Social : 91 cours Lafayette 69455 Lyon Cedex 06 • Tél. 04 72 83 80 70 -
Bureau d'Annecy : Parc d'Activités Annecy la Ravoire 74370 Metz Tessy
Bureau de Grenoble : 17 rue Denfert Rochereau 38000 GRENOBLE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 320 000 € • 383 676 434 RCS Lyon •
N° ORIAS : 07 022 981 (www.orias.fr)

Sous contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 place de
Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS 09 - www.acpr.banque-france.fr